

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 9 avril 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

**2018-04-80 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 9 AVRIL 2018**

1. Agenda
2. Procès-verbal du 5 mars 2018
3. Comptes payables
4. Règlements – Adoption projet de règlement no. 295-2 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
5. Dépôt du rapport financier 2017
6. Nomination du vérificateur externe
- ~~7. Adjudication du mandat de services professionnel en architecture~~
8. Attestation utilisation compensations MTQ
9. Appel d'offres regroupé, sel à déglacage
10. Autorisation de dépenses
  - a) administration
  - b) voirie
  - c) service des incendies
  - d) appuis financiers, dons
  - e) autres
11. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
12. Sujets divers
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 12, "Sujets divers", ouvert.

**2018-04-81 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 5 mars 2018, tel que déposé.

**2018-04-82 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018, ou par une appropriation de surplus ;

201800137	2018-03-13	Petite caisse - bureau	297.45 \$
201800138 à 201800142		Payables séances 5 mars 2018	
201800143	2018-03-13	COMBEQ	689.85 \$
201800144	2018-03-13	COMBEQ	1 577.00 \$
201800145	2018-03-13	Électricité Pierre Fortin	1 236.25 \$
201800146	2018-03-13	Devon Watt	42.02 \$
201800147	2018-03-13	Infotech	1 287.72 \$
201800148	2018-03-14	Gestion USD inc. Loubac	353.27 \$
201800149	2018-03-16	Bell Canada	232.04 \$
201800150	2018-03-16	Bureau en Gros	202.13 \$
201800151	2018-03-16	Hydro-Québec	3 473.61 \$
201800152	2018-03-16	CIBC Visa	2 735.66 \$
201800153	2018-03-16	BELL Canada - INTERNET	125.01 \$
201800154	2018-03-19	Remboursement client au crédit	254.14 \$
201800155	2018-03-19	Remboursement client au crédit	20.07 \$
201800156	2018-03-19	Remboursement client au crédit	66.01 \$
201800157	2018-03-19	COMAQ	40.00 \$
201800158	2018-04-09	COMBEQ	45.99 \$
201800159		Annuler	
201800160	2018-04-09	Dunton Rainville	317.33 \$
201800161	2018-04-09	Électricité Pierre Fortin	251.74 \$
201800162	2018-04-09	Excavation Gilles Dauphinois Inc.	1 396.94 \$
201800163	2018-04-09	FQM	1 011.78 \$
201800164	2018-04-09	Fonds d'information	16.00 \$
201800165	2018-04-09	Village de Hemmingford	3 360.94 \$
201800166	2018-04-09	Infotech	462.18 \$
201800167	2018-04-09	J.L. Priest Inc.	335.00 \$
201800168	2018-04-09	MRC des Jardins-de-Napierville	38 614.19 \$
201800169	2018-04-09	Pavages Chenail Inc.	2 066.46 \$
201800170	2018-04-09	Perron et Fils	60.94 \$
201800171	2018-04-09	Pierre Martin	425.00 \$
201800172	2018-04-09	Recy Compact Inc.	15 212.59 \$
201800173	2018-04-09	Variétés Hemmingford	51.73 \$
201800174	2018-04-09	Ville de St-Rémi	626.47 \$
201800175	2018-04-09	Signaux Golf	424.26 \$
201800176	2018-04-09	Gabriel Bourdon	715.00 \$
201800177	2018-04-09	Pavages M.C.M.Inc.	42 651.36 \$
201800178	2018-04-09	Dery Telecom	182.47 \$
201800179	2018-04-09	Lefavre Labrèche Gagné, SENCRL	11 951.65 \$
201800180	2018-04-09	Paul Pass	294.10 \$
201800181	2018-04-09	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	459.90 \$
201800182	2018-04-09	Centre de services partagés	653.87 \$
201800183	2018-04-09	JALEC INC.	199.72 \$
201800184	2018-04-09	BUDGET PROPANE	790.96 \$
201800185	2018-04-09	Compass Minerals Canada - Québec	2 516.28 \$
201800186	2018-04-09	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	322.99 \$
201800187	2018-04-09	Contact Cité	5 173.88 \$
201800188	2018-04-09	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114.98 \$
201800189	2018-04-09	André Barrière	520.00 \$
201800190	2018-04-09	HAMSTER	43.12 \$
201800191	2018-04-09	SPCA Roussillon	229.96 \$

201800195		Annuler	
201800196	2018-04-09	CNESST	1 392.60 \$
		Plus salaires estimés	14 000.00 \$
			<b>159 524.61 \$</b>
Les dépenses autorisées à la séance:			
201800192	2018-04-10	Ecole St-Romain	500.00 \$
201800193	2018-04-10	Foire de Havelock	150.00 \$
201800194	2018-04-10	Coop Santé Hemmingford et région	30 000.00 \$
			<b>190 174.61 \$</b>

IL EST PROPOSÉ la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 159 524.61\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2018-04-83 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 295-2 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU CANTON DE HEMMINGFORD**

ATTENDU QU'il y a eu des modifications à certaines dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné par la conseillère Maude St-Hilaire à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le projet du règlement 295-2 le règlement sur le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du Canton de Hemmingford* ;

QUE le règlement entre en vigueur selon la loi.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les résultats financiers 2017.

Le rapport indique :

des revenus de	2 210 845\$
des dépenses de	1 926 558\$

Et après ajustements pour investissements, résultant dans un surplus de Pour l'année,	297 628\$
---	-----------

Le conseil prend acte du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur.

**2018-04-84 NOMINATION DE VÉRIFICATEUR EXTERNE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER le mandat de vérification pour l'exercice financier 2018 à la même firme qu'en 2017, soit à Lefavre, Labrèche, Gagné, CA, SENCRL, conformément à l'article 966 du *Code municipal* ;

DE PRÉCISER que ce mandat inclut la préparation des rapports nécessaires pour les divers programmes gouvernementaux, incluant pour le programme de subvention de la taxe sur l'essence ;

D'AUTORISER les frais reliés à ce mandat, tel que prévu au budget pour l'exercice 2018.

#### **2018-04-85    PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 160 840 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, et l'entretien d'hiver, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, et l'entretien d'hiver, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 2018-02-35.

#### **2018-04-86    PARTICIPATION DANS APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PAR REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS, ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT QU'un regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour l'achat de sel à déglacage pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison 2018-2019 afin de bénéficier des avantages d'un achat en plus grand volume ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal de la voirie du Canton recommande une prévision pour l'achat de 600 tonnes métrique de sel pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public pour cet achat au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le sel à déglacage en vrac sera réparti et livré périodiquement selon la demande aux points de dépôt dans chacune des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseil Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités pour l'achat de 600 tonnes métriques de sel à déglacage, tel que ci-haut décrit et selon le cahier des charges préparé à ces fins ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et sans aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat

regroupé ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget de la voirie pour 2018.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2018-01-14.

**2018-04-87 CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec aura lieu à Québec du 23 au 25 mai 2018 ;

ATTENDU les ateliers et la formation offerts lors du congrès ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'inscription au congrès de 1640 \$ avant taxes pour deux employées du bureau municipal, ainsi que les frais de déplacement, les frais d'hébergement, de stationnement et les repas (*Règlement No. 316*), tels que budgétés pour 2018.

**2018-04-88 DON POUR FONDS DE DÉMARRAGE COOP DE SANTÉ HEMMINGFORD ET RÉGION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu au budget municipal de 2018 un montant de 65,000\$ comme soutien financier dans le cadre des activités de démarrage de la Coop Solidarité Santé Hemmingford et région ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Coop demande un premier versement de 30,000\$;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un premier paiement de 30,000\$, montant provenant des dons pour le budget de 2018.

**2018-04-89 ÉCOLE ST-ROMAIN, SOUPER BÉNÉFICIE 2018**

ATTENDU QUE le comité l'école Saint-Romain de Hemmingford organise un souper bénéficié qui aura lieu le dimanche 29 avril 2018, afin de défrayer une partie des coûts des sorties et activités éducatives, culturelles, sportives, récréatives et technologiques pour permettre à toutes les familles des 113 élèves de l'école de ne payer que 12\$ ou moins pour y participer ;

ATTENDU QUE le comité d'organisation de ce souper demande un appui financier à la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 500\$ à l'école Saint-Romain, tel que prévu dans le budget de don pour l'Année 2018.

**2018-04-90 FOIRE HAVELOCK LE 8 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE les organisateurs de la Foire Havelock demandent un soutien financier pour aider à couvrir une partie des coûts de la foire annuelle 2018,

ATTENDUE QUE le comité organisateur de la Foire d'Havelock, à but non lucratif, fait la promotion par ses bénévoles de l'activité agricole et de la vie rurale aux visiteurs et résidents locaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER un appui financier de 150\$ afin de supporter la Foire Havelock, provenant du budget de l'année 2018, tel que prévu.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Un résident demande si le tronçon de l'ancien chemin de fer qui est situé entre les chemins Williams et Fisher peut être bloqué pour empêcher les VTT de circuler.

**2018-04-91 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYER par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h 21.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sara Czyzewski  
Directrice générale et sec-trés

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS** : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2018-04-82  
2018-04-86  
2018-04-89

2018-04-84  
2018-04-87  
2018-04-90

2018-04-85  
2018-04-88